

Sentence
 Du Prevost de Paris -
 Qui fait defences au nommé Cottier
 Marchand a Avignon d'apposter et
 vendre de fausses perles. &c.

Du 1.^{er} febre 1461.

A tous CEUX qui ces presentes lettres
 verront Jacques Villes Seigneur de la ville
 Adam Conseiller Chambellan du Roy
 nostre sire et Garde de la Prevostie de Paris
 Salut. Sçavoir faisons que l'an de grace
 1461 le vendredi 21.^e jour de decembre
 furent pûs en jugement devant nous au
 Chatelet de Paris les jurés Orfèvres d'une
 part, et ferris Cottier M^l demourant a
 Avignon d'autre part. lesquelles parties
 presentes, et apres ce que led^r ferris a
 confessé et déclaré avoir achetté a Venise
 les bagues et anneaux déclarés a plein au

rapport fait par led. jurés par devant et
 en la chambre du Procureur du Roy notred.
 Seigneur au Ples de Paris et non a autres
 ne pareilles perles ne pierres ne s'en
 scauroit faire telles ne semblables a Paris,
 Nous avons dit et declaré, disons et declarons
 led. perles et pierres de venise apportées
 a Paris par led. sergent et qui mises sont
 en oeuvre partie en croix et anneaux ette
 fausses et mauvaises et comme telles ont
 été capées mes a presence, et luy seront
 les Croix rendues et restituées et les pointes
 d'icelles rompies et depecées, et luy avons
 fait et faisons deff. es que dorénavant il
 n'apporte a Paris telles ne semblables
 pierres et perles sur peine de confiscation et
 d'amande arbitraire, et sans amande pour
 cette fois, et pour cause et est demeuré auod.
 jurés demy douzaine d'icelles fausses perles
 pour en faire apparoir en la Cour de Parlement.

lesquelles ils ont promis rapporter et capter
 en notre place > et les ameaux declarés acquis
 et confisqués au Roy sauf aud. fery son
 recours a l'encontre de Gilles Enquerrand
 Orfere que j'eux ameaux a fait sans
 annoncer a justice, ce fait lesd. pointes
 et perles de voir ont été captes et rompies.
 En temoin de ce nous avons fait mettre notre
 scel delad. Prevoté de Paris a ces ptes
 l'an et jour de susd. signé Decalare avec
 paraphe.

Collonné a l'original par moy
 Con. Secret. du Roy maison
 Couronne de France et de ses fin. anes